



AUDIT EUREX

Société de
commissaires aux
comptes inscrite sur
la liste nationale des
commissaires aux
comptes de la CRCC
de Paris

**Association d'Action Sociale en faveur des personnels de la ville de Paris
et du département de Paris**

A S P P

Association à but non lucratif régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

21, rue d'UZES

75002 PARIS

Assemblée Générale

Du 30 juin 2026

**Statuant sur les comptes de l'exercice
du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

AUDIT EUREX

Société par actions simplifiée au capital de 44.000 euros - Siren n° 340 900 422 RCS Paris

TVA FR 14 340 900 422 - Code Naf 6920 Z

Siège Social : 28 rue Notre Dame des Victoires - 75002 Paris - Tél : 01 56 69 37 37

E.mail : audit.eurex@eurex.fr - www.eurex.fr

Aux membres de l'Association ASPP

1 - Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association A S P P, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2 - Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les changements de méthode comptable décrits dans la note « cadre conventionnel et méthodes comptables » de l'annexe des compte annuels concernant d'une part le changement de méthode comptable relatif à la modernisation des états financiers et d'autre part la modification de la méthode de calcul des provisions pour indemnités de départ à la retraite, ainsi que ses incidences sur les comptes de l'exercice.

3 - Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme mentionné ci-dessus, la note « cadre conventionnel et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels expose les changements de méthodes comptables. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis, nous nous sommes assurés du bien-fondé de ces changements et de la présentation qui en est faite.

4 - Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

5 - Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

6 - Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relative à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Paris, le 8 juin 2026

AUDIT EUREX
Société de Commissaires aux Comptes
Valérie MASSOT

Associée

Annexe : Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fédération à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN (K€)

ACTIF	2025			2024
	Exercice N			Exercice N-I
	Brut	Amort./Dép.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations Temporaires d'usufruit, concessions, licences, ...	1 697	1 442	255	285
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	38 005	31 423	6 582	6 598
Immobilisations corporelles en cours	92	0	92	210
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres (dont dépôts)	243		243	154
Total I	40 037	32 864	7 173	7 247
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	361		361	335
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	275	0	275	373
Créances reçues par legs ou donations Autres	0			
Autres	225		225	236
Charges constatées d'avance	249		249	142
Valeurs mobilières de placement	0			
Instruments de trésorerie	0			
Disponibilités	5 321		5 321	5 928
Total II	6 431	0	6 431	7 014
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion Actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (1 + II + III + IV + V)	46 468	32 864	13 604	14 261

PASSIF	Exercice N			Exercice N-I
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise			1 300	1 300
Fonds statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Écarts de réévaluation			32	32
Réserves				
Réserves statutaires ou contractuelles			1 912	1 912
Réserves pour projet de l'entité				
Autres				
Report à nouveau			2 290	2 875
Excédent ou déficit de l'exercice			-1 030	-585
Situation nette (sous total)			4 504	5 534
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement			4 816	4 866
Provisions réglementées				
Total I			9 320	10 400
FONDS REPORTES ET DÉDIÉS				
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés			55	
Total II			55	0
PROVISIONS				
Provisions pour risques			0	0
Provisions pour charges			809	761
Total III			809	761
DETTES				
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			361	412
Emprunts et dettes financières diverses			0	0
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés			825	709
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales			1 589	1 548
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			172	
Autres dettes			472	431
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
Total IV			3 420	3 100
Écarts de conversion Passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (1 + II + III + IV + V)			13 604	14 261

COMPTE DE RESULTAT (K€)

	2025 Exercice N	2024 Exercice N-1	2024 Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Cotisations			
Ventes de biens et services			
Ventes de biens			
dont ventes de dons en nature			
Ventes de prestations de service	7 911	8 123	8 123
dont parrainages			
Produits de tiers financeurs			
Concours publics et subventions d'exploitation	13 863	13 731	12 412
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation comptable			
Ressources liées à la générosité du public			
Dons manuels			
Mécénats			
Legs, donations et assurances-vie			
Contributions financières			
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	783	807	807
Utilisations des fonds dédiés			
Autres produits	13	29	29
Total I	22 571	22 690	21 371
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises	4 545	4 713	4 713
Variation de stock	-15	-28	-28
Autres achats et charges externes	3 979	3 851	3 851
Aides financières			
Impôts, taxes et versements assimilés	507	476	476
Salaires et traitements	7 894	7 747	7 747
Charges sociales	3 196	3 137	3 137
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	2 176	2 201	2 201
Dotations aux provisions	809	761	761
Reports en fonds dédiés	55		
Valeur comptable des immobilisations cédées	4		
Autres charges	561	602	597
Total II	23 711	23 460	23 455
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (1-11)	-1 140	-770	-2 084
PRODUITS FINANCIERS			
De participation			
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			
Autres intérêts et produits assimilés	145	244	244
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge			
Différences positives de change			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Total III	145	244	244
CHARGES FINANCIERES			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
Intérêts et charges assimilées			
Différences négatives de change			
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Total IV	0	0	0
2. RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	145	244	244
3. RÉSULTAT COURANT avant impôts (1 - II + 111- IV)	-995	-526	-1 840
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Total V	0	0	1 319
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Total VI	0	0	5
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	0	0	1 314
Participation des salariés aux résultats (VII)			
Impôts sur les bénéfices (VIII)	35	59	59
Total des produits (I + III + V)	22 716	22 934	22 934
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	23 746	23 519	23 519
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-1 030	-585	-585
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature	5 785	5 197	5 197
Bénévolat			
TOTAL	5 785	5 197	5 197
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mises à disposition gratuite de biens	5 785	5 197	5 197
Prestations en nature			
Personnel bénévole			
TOTAL	5 785	5 197	5 197

(1) Conformément aux dispositions du règlement de l'ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers, homologué par arrêté du 26 décembre 2023, ccelui-ci apporte une [nouvelle définition du résultat exceptionnel](#). Ainsi, les opérations dont la réalisation concerne l'activité normale et courante de l'entité sont exclues du résultat exceptionnel et sont inscrites dans le résultat courant, en résultat d'exploitation.



ANNEXE AU BILAN ET COMPTE DE RESULTAT DE L'A.S.P.P.

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Total bilan avant répartition de l'exercice : **13 603 587 €**

Compte de résultat présentant un déficit de **1 029 945 €**

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025.

1-DESCRIPTION DE L'ASSOCIATION ET PRINCIPAUX EVENEMENTS DE L'EXERCICE

1.1 - DESCRIPTION DE L'ASSOCIATION

L'A.S.P.P. est l'Association d'action Sociale en faveur des Personnels de la ville de Paris.

L'association a pour objet de gérer le service de restauration, et plus largement entreprendre toute action à caractère social dans le domaine de la restauration collective.

La Ville de Paris met à disposition de l'A.S.P.P. 17 points de vente : 15 restaurants et 2 Croq'Pouce, tous situés à Paris :

Hôtel de Ville, 9 place de l'Hôtel de Ville, 4°

Avenue de France, 121 av. de France, 13°

Diderot Mazas, 13 rue Audubon, 12°

Bédier, 5 av. de la Porte d'Ivry, 13°

Mairie du 9ème, 6 rue Drouot, 9°

Square Lesage, 2 square Lesage, 12°

Schoelcher, 9 rue Schoelcher, 14°

Mairie du 15ème, 141 rue Lecourbe, 15°

Jean Rey, 9 rue Jean Rey, 15°

Boulogne, av.de l'Hippodrome, 16°

Mairie du 17ème, 16/20 rue des Batignolles, 17°

Rue du Pré, 11 rue du Pré, 18°

Jean Bart, 14 rue Jean Bart, 6°

Vincennes, route de la Ferme, 12°

Poissonniers, 108, rue des Poissonniers, 18°

Croq'Pouce : Reuilly, 78 rue de Reuilly, 12° / Corner, 6 rue du département, 19°

L'A.S.P.P. est financée par une subvention de fonctionnement et une subvention d'investissement, versées annuellement par la Ville de Paris, et par les recettes de son activité propre de restauration.

Pour 2025, le montant de la subvention de fonctionnement est de 12 377 000 €, le montant de la subvention d'investissement est de 300 000 € pour le renouvellement du matériel des restaurants, et de 1 000 000 € pour les projets de rénovation.

Les relations entre la Ville de Paris et l'Association sont précisées dans une convention qui a été renouvelée en janvier 2020 pour une durée de 4 années et qui pourra être reconduite deux fois pour une durée d'un an.

1.2 - FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Dans la poursuite du plan de transformation initié en 2022, de nombreuses actions structurantes ont pu être déployées.

L'A.S.P.P. bénéficie maintenant d'un nouveau siège social de taille plus modeste avec des économies de loyer substantielles à la clef.

L'association s'est parée d'un nouveau logo et d'une nouvelle charte graphique plus moderne et maintenant en phase avec les prestations et l'offre de service dans nos restaurants.

Le développement des offres est resté au cœur de notre préoccupation, ainsi nous nous sommes concentrés en début d'année sur la réouverture du restaurant de Poissonniers, dans le 18^{ème} arrondissement, en rez-de-chaussée des nouveaux locaux de la Direction de la Police Municipale et de la Prévention (DPMP).

Cet été 2025 nous a permis de réaliser d'importants travaux au 7^{ème} étage des locaux de la Direction des Familles et de la Petite Enfance (DFPE), dans le 12^{ème} arrondissement, afin de transformer la salle de convivialité et plusieurs bureaux en véritable espace de restauration convivial et moderne, un vrai lieu de vie, le « Croq'Reuilly » ouvert depuis septembre 2025.

Toujours animé par un esprit permanent de satisfaire le plus grand nombre d'agents(es) et de faire de la pause déjeuner, un véritable moment de ressourcement, nous avons ouvert un nouvel espace de restauration sur le site de Square Lesage, « La Table d'Hôte ».

Lieu privatisable sur réservation dans lequel il est possible de partager entre collègue une raclette, une fondue, une pierrade ou encore des fajitas selon la saison.

L'année 2025 sera indéniablement celle de l'accélération du déploiement du Plan Alimentation Durable de la Ville de Paris (PAD) dans nos restaurants avec pas moins de 68.95 % de produits durables dans notre offre.

Dans les assiettes de nos convives, c'est maintenant :

- 100% de la viandes de bœuf, volaille et porc sont labélisés ou bio
- 100% de poissons MSC
- 100% de fruits et légumes bio
- 0% d'OGM et d'huiles de palme
- Plus de 88% de la prestation est cuisinée sur place.

On mange bon et sain à l'A.S.P.P. !

2 - CADRE CONVENTIONNEL ET METHODES COMPTABLES

2.1 – Changements de méthodes comptables

2.1.1 Modification de la méthode de calcul des provisions pour retraite

A. Contexte et justification du changement

L'A.S.P.P. a décidé de modifier sa méthode de calcul des provisions pour retraite.

À compter de l'exercice 2025, l'âge de départ à la retraite pris en compte pour le calcul de la provision est fixé à 62 ans (contre 65 ans précédemment).

Ce changement s'inscrit dans le cadre de l'alignement sur les pratiques réelles et sectorielles, ainsi que sur les évolutions démographiques et réglementaires (dispositif de la retraite anticipée pour carrière longue usuellement pratiquée en restauration collective).

B. Impact du changement

Conséquences comptables :

- Augmentation des provisions : Le raccourcissement de la période d'activité des salariés entraîne une augmentation du montant des provisions pour retraite, en raison d'une durée de versement des pensions plus longue.
- Impact sur le résultat : Ce changement a un impact sur l'exercice actuel sans retraitement sur les exercices antérieurs.

C. Montant de l'ajustement

Le montant de l'ajustement lié à ce changement de méthode s'élève à 98 547 €. Cet ajustement a été comptabilisé en plus dans les provisions.

D. Conformité aux normes comptables

Ce changement est conforme aux dispositions du Plan Comptable Général (PCG), qui autorise les changements de méthode comptable lorsqu'ils permettent une meilleure représentation de la situation financière de la structure.

2.2 – Méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement de l'ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers, homologué par arrêté du 26 décembre 2023. Apportant une nouvelle définition du résultat exceptionnel.

Ainsi, les opérations dont la réalisation concerne l'activité normale et courante de l'entité sont exclues du résultat exceptionnel et sont inscrites dans le résultat courant, selon leur nature, en résultat d'exploitation ou en résultat financier.

Ce premier exercice concerné par l'application de cette nouvelle réglementation exige le reclassement des postes des comptes de 2025, sans retraitement des exercices antérieurs à ce dernier.

Les conventions générales comptables ont été appliquées et notamment le principe de prudence.

Conformément aux hypothèses de base de :

- Continuité de l'exploitation ;
- Indépendance des exercices ;
- Permanence des méthodes.

L'exercice 2025 s'inscrit dans le cadre de la convention pluriannuelle conclue le 03 décembre 2019 « pour une durée de 4 ans » et qui pourra être reconduite de manière expresse deux fois pour une durée d'un an.

Les notes et tableaux, ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

3 - LE BILAN

3.1 ACTIF

Les immobilisations corporelles et incorporelles

Valorisation et règles d'amortissement

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue des biens :

Logiciels	1 à 5	ans
Agencements et aménagements des constructions	3 à 10	ans
Installations générales	3 à 10	ans
Mobilier de bureau	3 à 5	ans
Matériel Production	3 à 8	ans
Vêtements, accessoires, outillage	3 à 5	ans
Mobilier de restauration	3 à 5	ans
Matériel de transport	3 à 5	ans
Matériel informatique	3 à 5	ans
Matériel de bureau	3 à 5	ans

Les incidences de la mise en application de la convention sur les comptes

La convention pluriannuelle formalise les accords passés entre l'A.S.P.P. et la collectivité parisienne et précise dans ses annexes 5 et 6 les conditions d'utilisation des locaux mis à disposition de l'association.

Les exigences conventionnelles en matière d'immobilisations sont nombreuses. L'A.S.P.P. doit :

- Utiliser les biens publics qui lui sont mis à disposition ;
- Entretenir ces biens ;
- Assurer l'acquisition et/ou réaliser le renouvellement de certains biens.

Les biens investis par l'A.S.P.P. dans les restaurants sont considérés comme des biens de reprise.

Les biens qui équipent le siège administratif sont traités comme des biens propres à l'association.

Mouvements des immobilisations

Immobilisations : rapprochements entre les valeurs comptables à l'ouverture et à la clôture, et variation des entrées et des sorties ou mises au rebut de l'exercice.

IMMOBILISATIONS 2025 au 31 Décembre

	VALEUR BRUTE début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Immobilisations incorporelles			
Logiciels	1 567 905		155 946
Etudes et développement	-		4 800
Total I	1 567 905	-	160 746
Immobilisations corporelles			
immobilisations anciens biens de retours			
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	26 192 309		1 014 181
Installation techniques, matériel et outillage industriels	8 350 088		534 163
matériel de transport	15 791		3 904
Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 866 230		400 645
Immobilisations en cours	210 084		1 163 084
Total II	36 634 504	-	3 115 977
Immobilisations des biens de retour renouvelables	-		-
Total III	-	-	-
Immobilisations financières			
dépôts	154 154	89 320	-
autres immobilisations financières	-		-
Total IV	154 154	89 320	-
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	38 356 562	89 320	3 276 723

	Diminutions		VALEUR BRUTE fin d'exercice	Réévaluations Valeur d'origine
	Par virement	Par cession		
Immobilisations incorporelles				
Logiciels		31 628	1 692 223	
Etudes et développement		0	4 800	
Total I	0	31 628	1 697 023	0
Immobilisations corporelles				
immobilisations anciens biens de retours			0	
Installations générales, agencements et aménagements des constructions		36 512	27 169 978	
Installation techniques, matériel et outillage industriels		216 242	8 668 009	
matériel de transport		0	19 695	
Matériel de bureau et informatique, mobilier		119 581	2 147 294	
Immobilisations en cours	1 281 455		91 713	
Total II	1 281 455	372 335	38 096 690	0
Immobilisations des biens de retour renouvelables			0	
Total III	0	0	0	0
Immobilisations financières				
dépôts			243 473	
autres immobilisations financières			0	
Total IV	0	0	243 473	0
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	1 281 455	403 962	40 037 187	0

Mouvements des amortissements

Amortissements : rapprochements par catégorie d'immobilisations entre les valeurs comptables cumulées à l'ouverture et à la clôture de l'exercice, et indication des augmentations et diminutions de l'exercice.

AMORTISSEMENTS 2025 au 31 décembre

Cadre A		Situation et Mouvements de l'exercice			
Immobilisations Amortissables	Valeur en début d'exercice	Reclas- sements	Augmentations Dotations	Diminutions Sorties /Reprises	Valeur en fin d'exercice
Immobilisations Incorporelles					
logiciels	1 283 191	0	189 513	31 628	1 441 077
Etudes et développement	0		642	0	642
Total I	1 283 191	0	190 155	31 628	1 441 719
Immobilisations Corporelles					
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	21 541 046		1 319 944	34 175	22 826 815
Installation techniques, matériel et outillage industriels	6 671 111		470 635	215 794	6 925 951
matériel de transport	13 093		885	0	13 977
Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 601 872		172 529	118 555	1 655 846
Total II	29 827 121	0	1 963 993	368 525	31 422 588
immobilisations des biens de retour renouvelables	0	0	0	0	0
Total III	0	0	0	0	0
Total Général (I+II+III)	31 110 312	0	2 154 148	400 153	32 864 307

Cadre B			Cadre C		
Ventilations des Dotations aux amortissements de l'exercice			Prov. Amort. Dérogatoires		
Immobilisations Amortissables	Amortis. Linéaire	Amortis. Dégressifs	Amortis. Exceptionnels	Dotations	Reprises
Immobilisations Incorporelles					
logiciels	189 513	0	0	0	0
Etudes et développement	642	0	0	0	0
Total I	190 155	0	0	0	0
Immobilisations Corporelles					
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	1 319 944				
Installation techniques, matériel et outillage industriels	470 635				
matériel de transport	885				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	172 529				
Total II	1 963 993				
immobilisations des biens de retour renouvelables	0				
Total	0				
Total Général (I + II + III)	2 154 148	0	0	0	0

Cadre D		Montant Net début d'exercice	Augmentations	Dotations exercice aux Amort.	Montant net en fin d'exercice
Mouvements des Charges A Répartir S/Plusieurs Exercices					
Charges à répartir sur plusieurs exercices					
Primes de remboursement des obligations					

Les immobilisations financières

Les **243 473.18 €** représentent les Dépôts de Garantie pour :

- les loyers des sièges de Sébastopol (131 501.62 €) et d'Uzès (88 350 €),
- le loyer du restaurant Schoelcher (22 841.56 €),
- la location du vélo cargo (780€).

Les stocks

	A la fin de l'exercice 31/12/2025	au début de l'exercice 01/01/2025	variation des stocks	
			augmentation	diminution
Nourriture, Boisson, Pharmacie :	234 648	196 962	37 686	
Autres approvisionnements :	126 076	137 613		-11 537
Total Stocks	360 724	334 575	37 686	-11 537

Les stocks des restaurants (notamment de produits alimentaires) sont valorisés suivant la méthode du Coût Unitaire Moyen Pondéré.

Les créances :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale

	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Dépôts et cautionnements	243 473		243 473
De l'actif circulant			
Avances et acomptes versées	0	0	
Clients et comptes rattachés	274 666	274 666	
Débiteurs divers	5 326	5 326	0
Fournisseurs	18 625	18 625	
Etat & autres collect. Pub.	201 224	201 224	
Charges constatées d'avance	249 432	249 432	
Total	992 746	749 273	243 473

La Trésorerie

Le Livret Associatif souscrit en 2013 présente au 31 décembre 2025 un solde de **2 019 012.39 €** et a rapporté à l'association des intérêts pour un montant avant impôts de **65 947.34 €**.

Les 2 comptes à terme ouverts en février 2026, présentent un solde au 31 décembre 2025 de **3 207 191.02 €** et ont rapporté un montant d'intérêt avant impôts de **78 101.63 €**. Le taux de rémunération moyen est de 2.44 %.

Les charges constatées d'avance

DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

	31/12/2025	31/12/2024
Plan de formation	0	11 840
Abonnement - documentation	5 310	3 442
Sous-traitance générale		
Contrat Maintenance Informatique	85 725	94 249
Sous Traitance Informatique	3 641	3 952
Loyer siège	88 350	0
Charges locatives siège	5 536	0
Charges locatives parking	0	0
Loyer Schoelcher	22 860	21 887
Charges Schoelcher	173	185
Locations TPE	519	519
Contrats de maintenance divers	1 729	1 677
Dératisation	31	
Prestation d'animation	1 360	1 584
Réception siège	0	0
Frais bancaire non soumis	0	0
Traitement des déchets	140	139
Versement sur Apprentissage		
Contrats climatisation	1 995	898
honoraires comptabilité et juridique	22 607	0
Locations mobilières	51	
Médecine du travail	0	19
Assurances	9 406	1 234
Total	249 432	141 821

3.2 PASSIF

Fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	A LA CLOTURE
FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE					
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE	1 299 848				1 299 848
ECARTS DE REEVALUATION	32 428				32 428
RESERVES	1 911 643				1 911 643
REPORT A NOUVEAU	2 874 831	-584 719			2 290 112
EXCEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	-584 719	584 719	-1 029 945		-1 029 945
SITUATION NETTE	5 534 031	0	-1 029 945	0	4 504 086
FONDS PROPRES CONSOMPTIBLES					
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	4 865 971		1 300 000	-1 349 643	4 816 328
PROVISIONS REGLEMENTEES					
TOTAL	10 400 002	0	270 055	-1 349 643	9 320 414

Subventions d'investissements

La subvention de renouvellement de matériel reçue en 2025 a été d'un montant de 300 000€.

La subvention d'investissement pour 2025 s'élève à de 1 000 000 €.

Le tableau précise les variations enregistrées en conséquence de cette décision, sur le montant de la subvention d'investissement inscrite au bilan de l'exercice :

Incidence du financement des investissements :

Conformément aux règles et méthodes comptables applicables à l'association, la subvention d'investissement est reprise dans le compte de résultat (affectée en produits) pour la quote-part correspondant aux dotations aux amortissements (charges) enregistrées pour l'exercice sur les biens qu'elle a permis de financer.

Les investissements acquis en 2025 ont été financés selon le détail ci-après

SUBVENTIONS 2025 au 31 décembre

	Montants versés	VALEUR BRUTE début d'exercice	Augmentations		VALEUR BRUTE fin d'exercice
			Réévaluations	Acquisitions	
Sub investissement					
Sub 2001		128 973		0	128 973
Sub 2004	825 250	825 250		0	825 250
Sub 2005	500 000	500 000		0	500 000
Sub 2006	1 000 000	1 000 001		0	1 000 001
Sub HdV	2 126 000	2 126 000		0	2 126 000
Sub M15	700 000	700 000		0	700 000
Sub 2007	1 174 000	1 174 000		0	1 174 000
Sub 2008	4 100 000	4 100 000		0	4 100 000
Sub 2009	3 000 000	3 000 000		0	3 000 000
Sub 2010	3 501 000	3 501 000		0	3 501 000
Sub 2011	1 486 000	1 486 000		0	1 486 000
Sub 2012	300 000	300 000		0	300 000
Sub 2013	540 000	540 000		0	540 000
Sub 2014	270 000	270 000		0	270 000
Sub 2015	300 000	300 000		0	300 000
Sub 2016	300 000	300 000		0	300 000
Sub 2017	300 000	300 000		0	300 000
Sub 2018	300 000	300 000		0	300 000
Sub 2019	150 000	150 000		0	150 000
Sub 2020	300 000	300 000		0	300 000
Sub 2021	300 000	300 000		0	300 000
Sub 2022	355 636	355 636		0	355 636
Sub 2023	300 000	300 000		0	300 000
Sub 2024	300 000	217 053		82 947	300 000
Sub 2025	300 000	0		284 489	284 489
PIM2023	567 000	561 990		5 010	567 000
PIM2024	977 126	977 126		0	977 126
PIM2024 BIS	220 100	0		220 100	220 100
PIM2025	1 000 000	0		940 525	940 525
Sub Mazas	1 560 636	1 560 636		0	1 560 636
Sub Boulogne	2 249 562	2 249 562		0	2 249 562
Sub Scholecher	1 710 000	1 710 000		0	1 710 000
Sub Bédier	337 600	337 600		0	337 600
Sub rue du pre	3 303 438	3 303 438		0	3 303 438
TOTAL GENERAL		33 174 265	0	1 533 071	34 707 335

QUOTES PARTS SUBVENTIONS 2025 au 31 décembre

	VALEUR BRUTE début d'exercice	Augmentations		VALEUR BRUTE fin d'exercice
		Acquisitions N-1	Acquisitions N	
Sub investissement				
Sub 2001	128 973	0	0	128 973
Sub 2004	825 250	0	0	825 250
Sub 2005	500 000	0	0	500 000
Sub 2006	1 000 001	0	0	1 000 001
Sub HdV	2 126 000	0	0	2 126 000
Sub M15	700 000	0	0	700 000
Sub 2007	1 174 000	0	0	1 174 000
Sub 2008	4 100 000	0	0	4 100 000
Sub 2009	3 000 000	0	0	3 000 000
Sub 2010	3 501 000	0	0	3 501 000
Sub 2011	1 486 000	0	0	1 486 000
Sub 2012	300 000	0	0	300 000
Sub 2013	540 000	0	0	540 000
Sub 2014	267 369	2 631	0	270 000
Sub 2015	299 062	938	0	300 000
Sub 2016	290 573	6 686	0	297 259
Sub 2017	268 503	14 332	0	282 835
Sub 2018	255 250	18 226	0	273 475
Sub 2019	111 651	10 254	0	121 905
Sub 2020	196 669	25 109	0	221 778
Sub 2021	174 705	40 821	0	215 527
Sub 2022	153 166	63 869	0	217 036
Sub 2023	60 322	53 657	0	113 978
Sub 2024	8 269	30 615	10 489	49 372
Sub 2025	0	0	13 984	13 984
PIM2023	161 789	147 447	1 670	310 906
PIM2024	93 967	137 508	0	231 475
PIM2024 BIS	0	0	30 169	30 169
PIM2025	0	0	89 034	89 034
Sub Mazas	1 422 204	75 396	0	1 497 600
Sub Boulogne	1 659 750	164 146	0	1 823 895
Sub Scholecher	1 361 251	142 579	0	1 503 830
Sub Bédier	300 158	11 719	0	311 877
Sub rue du pre	2 150 708	258 366	0	2 409 074
TOTAL GENERAL	28 616 590	1 204 298	145 345	29 966 233

La partie, non consommée de :

- la subvention 2025 soit 15 510.93 € (armoire ventilée x 3)
- le PIM2025 soit 59 475.16 € (ascenseur HDV)

correspond à des retards de livraison ou de mise en œuvre ou à des projets décalés qui seront finalisés ultérieurement.

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN au 31 décembre 2025

NATURE DES PROVISIONS	montant au début de l'exercice	augmentation dotations de l'exercice	diminution : reprises de l'exercice	montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées				
réserves de trésorerie	0			0
amortissements dérogatoires	0			0
différence sur réalisation d'élément d'actif	0			0
Total I	0	0	0	0
Provisions pour risques et charges				
provisions pour litiges	0			0
provisions pour litiges perso.	0			0
provisions pour amendes et pénalités	0			0
provisions pour pensions	760 878	808 907	760 878	808 907
provisions pour grosses réparations	0		0	0
provisions pour risques d'emploi	0			0
autres provisions pour risques et charges	0	0	0	0
Total II	760 878	808 907	760 878	808 907
Provisions pour dépréciation				
sur immobilisations incorporelles				
sur immobilisations corporelles				
sur immobilisations financières				
sur stocks en et en-cours	0	0		0
sur comptes clients et autres créances	0		0	0
autres provisions pour dépréciation (actifs financiers)	0			0
Total III	0	0	0	0
TOTAL GENERAL (I + II + III)	760 878	808 907	760 878	808 907

Les indemnités retraite

La provision pour indemnités retraite (brut + charges) de 808 907.38 €, est déterminée en fonction de l'ancienneté, de l'âge du salarié, des dispositions de la convention collective et d'hypothèses statistiques.

- Le taux de rendement financier actifs L.T. (Valeur du TEC 10 au 31 décembre 2025) est de **3.56%**
- L'âge de départ à la retraite est de 62 ans
- Le taux de rotation est lent
- La revalorisation des salaires : 1,012%

La provision est calculée sur la base d'une mise à la retraite par l'employeur des salariés ayant atteint l'âge de 62 ans.

Dettes :

ETAT DES DETTES	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit	361 285	361 285	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	824 889	819 465	5 424
Dettes personnel	730 505	730 505	
Dettes fiscales et sociales	858 586	858 586	
Dettes fournisseurs immobilisations	172 000	172 000	
Autres dettes	471 845	471 845	
Total	3 419 108	3 413 685	5 424

Détail des charges à payer :

	31/12/2025	31/12/2024
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
408001 fournisseurs factures non parvenues biens et services	86 012	99 099
408010 fournisseurs factures non parvenues restauration	35 842	41 113
408060 fournisseurs factures non parvenues : subventions - repas	14 581	18 670
408070 aide à la construction non établie	35 766	35 279
total	172 201	194 161
Dettes fiscales et sociales		
428200 dettes provision/congés à payer	626 522	605 386
428600 personnel autres charges à payer intéressement	22 300	1 676
428620 personnel autres à charges à payer	76 533	84 813
438200 charges à payer - congés payés	238 078	230 047
438702 remboursement prévoyance	24 843	16 327
438600 charges à payer organismes sociaux	33 542	32 564
448200 Charges à payer - CP	31 326	30 269
448600 Etat - Charges à payer	3 827	4 241
471002 compte d'attente Trésorerie	5 480	5 480
total	1 062 451	1 010 803
Dettes fournisseurs immobilisations et comptes rattachés		
408400 fournisseurs immobilisations factures non parvenues	12 352	18 847
total	12 352	18 847
Total Général	1 247 004	1 223 811

4 - AUTRES POINTS

L'effectif de l'A.S.P.P. au 31 décembre 2025 est de **238** personnes dont **19** cadres et **219** non cadres, tous les collaborateurs sont en CDI.

Conformément aux directives de l'article 20 de la Loi du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, nous indiquons que le Président, le Vice-Président et le Trésorier de l'Association exercent leur mandat à titre bénévole.

Le montant des honoraires du Commissaire aux Comptes est de **22 540 € HT**.

5 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE ET METHODE DE VALORISATION

5.1 – Contributions volontaires en nature

Conformément au règlement ANC 2018-06, nous relatons ci-après les contributions volontaires en nature identifiées :

La Ville de Paris met à disposition de l'A.S.P.P., 13 locaux pour un montant valorisé par la Direction de l'Urbanisme à 5 785 192 € HT.

Pour l'exercice 2025, les locaux de Poissonniers et du Croq'Reuilly ont été réintégrés dans le calcul au prorata temporis selon leur date d'ouverture.

La Ville de Paris met également à disposition de l'A.S.P.P. certains fluides (électricité, eau, chauffage, etc...) sur certains restaurants, pour lesquels l'absence de compteurs distincts ne permet pas de les valoriser.

5.2 – Méthode de valorisation

Pour calculer la valeur locative des divers restaurants administratifs, la Direction de l'Urbanisme de la Ville de Paris a utilisé le prix moyen/m² de bureaux selon les stations de métro, à ce prix a été appliqué un abattement de 20% du fait que l'usage assimilable à celui d'un restaurant inter entreprise (et non pas du bureaux) et un coefficient de pondération afférant à la configuration des locaux (éclairage, ...).